

Monsieur Serge CRAVATTE, Directeur
Avenue Gouverneur Bovesse, 74
5100 NAMUR (Jambes)

Formulaire unique 2024 de demande de subventions de fonctionnement/d’animation et de promotion touristique pour les Maisons du Tourisme

Version du 1^{er} janvier 2024

Formulaire à renvoyer à organisme@tourismewallonie.be

Dans les limites des crédits budgétaires disponibles, toute demande de subvention doit être introduite au plus tard **le 31 mars** de l’année pour laquelle la subvention est sollicitée. Au-delà de cette date, les demandes de subventions ne seront plus prises en considération.

1) Renseignements relatifs au demandeur (à compléter sous format numérique)

Maison du Tourisme	
Rue et n°	
Code postal	
Localité	
Commune	
Province	
Téléphone	
Mail général	
Site Web	
Assujettissement à la TVA	OUI NON
Taux récupération si partielle	
N°BCE	
Personne de contact	
Nom	
Prénom	
Mail	
GSM	
Président(e)	
Nom	
Prénom	
Mail	
GSM	
Directeur/Directrice	
Nom	
Prénom	
Mail	
GSM	
Heures et jours d’ouverture annuels	

Compte bancaire sur lequel le subside devra être versé	
Numéro du compte bancaire du bénéficiaire de la subvention	
Titulaire du compte (dénomination ou nom)	
Rue et n°	
Code postal	
Localité	

2) Subvention de fonctionnement et d'animation

Le montant de la subvention de fonctionnement et d'animation est communiqué par mail.

3) Subvention de promotion touristique

Le montant de la subvention de promotion vous a également été communiqué par mail, le calcul résulte des informations fournies et mises à jour par l'Observatoire wallon du Tourisme (OwT).

4) Documents à joindre :

Les annexes qui accompagnent le formulaire unique de demande de subventions sont les suivantes :

- Le budget de l'organisme relatif à l'année pour laquelle la subvention est sollicitée
- Le descriptif des dépenses pour lesquelles les subventions sont sollicitées (*Plan d'actions et budget des dépenses associées*)

5) Les dépenses non-éligibles en promotion sont :

- Les frais d'investissement liés à la participation à des manifestations, foires, salons (acquisition de stand)
- Les dépenses de fonctionnement : rémunérations du personnel, frais de matériel et accessoires de bureau, mobilier, téléphonie, frais de déplacements hors foires et salons, frais de restauration, produits d'entretien
- Les apports en nature ne donnant pas lieu à un paiement effectif
- La TVA lorsqu'elle est récupérable
- La décoration pour les diverses actions/événements
- L'achat de fourniture/outillage pour la fabrication de décors, de stands, de vitrines ...
- Tous les frais de nourritures, boissons servant à l'action /l'événement (œufs de Pâques, Halloween ...)
- Les marches ADEPS ne sont pas prises en considération.

Engagement sur l'honneur :

Sur tous les supports réalisés dans le cadre de la présente subvention devra figurer l'élément graphique officiel faisant référence à la marque VISITWallonia.be.

Cet élément est téléchargeable sur le site <https://www.tourismewallonie.be/logos-a-telecharger/>

Je m'engage sur l'honneur à me conformer à la réglementation en vigueur sur les marchés publics pour confier à des tiers des prestations rentrant dans le cadre des dépenses éligibles pour la présente demande de subvention.

Fait à

le

Nom et signature